Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501489-20260122-2026_001-DE

001-22.01.2026

COMMUNE DE LANRIGAN
(Ille et Vilaine)
Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 janvier 2026

Convocation affichée et envoyée : le 16 janvier 2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier,** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, ARNAL Bruno, SIRET Philippe, LEPRIZE Christophe, RAVET Raymond, LAVOLLEE Christophe, COUVERT Magali, GENU Thierry, Marc HAMON

Absents excusés : Mme LEMUR Karine

Secrétaire de séance : Mme COUVERT Magali

001-22.01.2026 Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien à Sens-de-Bretagne

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
Vu le Code de l'environnement, notamment son article R.181-38 relatif à la consultation des communes intéressées dans le cadre de l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale ;
Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 13 novembre 2025 sollicitant l'avis de la commune sur le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune voisine de Sens-de-Bretagne ;
Vu le dossier transmis ;

Considérant que le projet prévoit l'implantation de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Sens-de-Bretagne ;
Considérant que, bien que situé hors du territoire communal, le projet est susceptible d'impacter la commune de Lanrigan, notamment en raison :
– des effets paysagers visibles depuis plusieurs secteurs de la commune,
– des nuisances sonores potentielles perceptibles depuis certaines habitations,
– des risques pour l'avifaune migratrice présente sur le territoire,
– de la proximité avec les infrastructures, hameaux ou sites remarquables situés sur la commune,
– des retombées économiques et fiscales éventuelles ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Sens-de-Bretagne avec les réserves suivantes :

- Les 3 scénarios proposés se limitent qu'à un nombre d'éoliennes allant de 6 à 5 puis 4 sans d'autres alternatives ;

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501489-20260122-2026_001-DE

- Le choix de la variante 3 diminue l'impact sur l'avifaune migratoire, nicheuse et les chiroptères. A fortiori, les scénarios avec un choix d'aérogénérateurs de gabarits différents auraient dû être étudié. La garde au sol n'étant que de 32,6m. Au regard des enjeux, une garde au sol supérieure aurait été préférable.

- Le conseil municipal considère que les mesures d'évitement ne sont pas abouties.

- Le conseil municipal est favorable au développement d'énergie renouvelable. Une concertation avec la collectivité et un jury citoyen aurait été judicieuse. Le portage de ce projet que par un seul acteur ne permet pas d'avoir un regard d'acteurs locaux et in fine à des retombées locales plus conséquentes.

VOTE : Unanimité

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
COUVERT Magali

Le Maire
DELABROISE Sébastien